**Qui est concerné ?**

- Les personnes nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire **(6 à 17 ans révolus)**
- Les personnes nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé **(6 à 20 ans)**
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés **(16 à 30 ans)**

**Comment cela fonctionne ?**

Le Pass'Sport est une réduction de 50 euros pour l'inscription dans un club sportif. Ce coupon de réduction est personnel et utilisable qu'une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

**Où l'utiliser ?**

**Le Pass'Sport pourra être utilisé auprès de structures éligibles suivantes :**

- Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports ;
- Les associations agréées JEP ou Sport exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État ;